

arts &
sports



N°115

Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Venez nombreux

FONCTION PUBLIQUE

Au régime sec

PPCR :

Encore un effort !

Rentrée en chœur...



Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : Bourse du Travail 3, rue du Château d'Eau 75010 PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43 Fax : 01 44 84 52 02
email: snadem.unsa@gmail.com — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication : Olivier HOCH. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA

Commission Paritaire de Presse N° 1221 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2017 - 2018 — N°115, Juillet-Août-Septembre 2017

ÉDITORIAL

Nouveau président, Vieilles recettes...

Pour les fonctionnaires, l'état de grâce aura été de courte durée. On avait déjà un léger doute lors de la constitution du gouvernement qui ne comportait ni ministre ni secrétaire d'état délégué à la Fonction Publique, la suite l'aura confirmé. Un audit des finances publiques, trouvant incidemment un trou de 9 milliards d'euros dans le budget 2017, aura rapidement annoncé la couleur du quinquennat « jupitérien ».

Stigmatisation des agents, gel du point d'indice, retour du jour de carence, diminution du nombre de fonctionnaires, baisse du budget de fonctionnement des ministères, telles sont les mesures novatrices qui sont proposées pour revenir à l'équilibre.

On n'en attendait pas moins d'un président jeune et moderne : le recyclage de toutes les vieilles dispositions visant à affaiblir le service public et à paupériser ses agents.

Et encore n'abordons-nous ici que les premiers pas gouvernementaux. D'autres points ont été évoqués, pour l'heure sans suite : Le report du calendrier de mise en œuvre de PPCR, la remise en cause du statut de la Fonction Publique en séparant les grilles indiciaires de ses trois versants, la mise en place de la retraite à points.

Une nouvelle fois, aucune réflexion préalable n'a été menée sur les missions assignées au Service Public et les moyens que l'on doit lui attribuer. Seule est présentée la charge qu'il représente et jamais son utilité, au grand dam des personnels concernés. Tout juste consent-on à évoquer des États Généraux de la Fonction Publique qui auront peut-être autant de retentissement que le Grenelle de l'environnement.

Les fonctionnaires - et à fortiori les enseignants - ne peuvent se contenter de cette gestion de boutique. À titre d'exemple emblématique, le dédoublement des CP en REP et REP+, mesure phare du ministère de l'Éducation Nationale, a déjà du plomb dans l'aile avec les restrictions annoncées et son impact sur les cartes scolaires à venir est redouté.

Le programme gouvernemental incite plus à réveiller le cœur des mécontents et aller danser sous les fenêtres de l'Élysée qu'à chanter le jour de la rentrée.

Et les professeurs de la Ville de Paris dans tout ça ? En tant qu'agents de la Fonction Publique Territoriale, nous sommes directement exposés aux « réformes » à venir. Pour autant, nombre de points spécifiques concernant notre fonctionnement et notre rémunération demanderont bien des combats, et requièrent d'ores et déjà notre vigilance : Réorganisation de la DASCO, PPCR, obtention de l'ISAE, organisation en REP+.

*Notre frêle esquif va avoir besoin de beaucoup d'énergie et de vigueur pour se maintenir à flot et nous nous y emploierons, car, comme l'indique le logo du SNADEM depuis sa création, nous resterons fidèles à la devise de la cité : « **Fluctuat nec mergitur** ».*

Bonne rentrée à tous !



par Olivier HOCH
Secrétaire général

SOMMAIRE

Page 2 :
Éditorial

Page 3 :
Assemblée Générale –
Calendrier scolaire

Page 4 :
Concours EPS
2018 – PPCR :
Salaires,
promotions,
évaluations

Page 5 : PPCR :
Échelons et indices
- Dédoublement
CP en REP+

Page 6 : Lettre
Madame
Darpheuille

Page 7 : Paris
2024 : Les jeux
sont faits – Appel à
solidarité :
remerciements

Page 8 : Histoire
d'un logo

Page 9 :
Vos cotisations
après déduction
fiscale – bulletin
d'adhésion

Page 10 :
Adhérez simple et
pratique

*Ce numéro
comporte un insert
non paginé intitulé :
« Formulaire
unique de
mandat »*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE

Comme nous l'avions annoncé dans notre numéro du mois de juillet, notre traditionnelle assemblée générale de rentrée se tiendra le :

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017

à 13h45

**Bourse du Travail
SALLE GRANDE CROIZAT
3 rue du Château d'Eau
75010 Paris
Métro : République**

Tous les professeurs de la Ville de Paris, qu'ils soient syndiqués ou non, stagiaires, titulaires ou retraités, y sont cordialement invités.

Cette assemblée générale est une réunion d'information syndicale prévue par les textes réglementaires en vigueur. Les demandes nécessaires ont été déposées en temps utile auprès de la DASCO et l'autorisation en a été officiellement accordée. **Les professeurs qui y assisteront seront donc en service et couverts par l'administration. Y assister est un droit !** Nul dans votre école où ailleurs ne peut vous empêcher de vous y rendre.

En cas de difficultés, contactez le SNADEM au **01 42 41 84 43**.

CALENDRIER SCOLAIRE 2017 – 2018

Les académies, à l'exception de la Corse et des départements et collectivités d'outremer, sont réparties en trois zones de vacances A, B et C.

Nous vous présentons ci-dessous le calendrier de la zone C, qui comprend les académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles.

Rentrée des enseignants	Vendredi 1 ^{er} septembre 2017
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2017 (AG du SNADEM)
Toussaint	Samedi 21 octobre 2017 après la classe Lundi 6 novembre 2017 au matin
Noël	Samedi 23 décembre 2017 après la classe Lundi 8 janvier 2018 au matin
Hiver	Samedi 17 février 2018 après la classe Lundi 5 mars 2018 au matin
Printemps	Samedi 14 avril 2018 après la classe Lundi 30 avril 2018 au matin
Vacances d'été 2018	Samedi 7 juillet 2018 après la classe

Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là le départ a lieu le vendredi après les cours.

CONCOURS EPS 2018 :

Bien que la délibération fixant l'ouverture du concours et le nombre de postes offerts ne soit toujours pas parue, le concours EPS est annoncé dans le calendrier des concours de la DRH. Les inscriptions auront lieu du **13 novembre au 8 décembre 2017**, les épreuves à partir du **22 janvier 2018**. Cette information est à diffuser le plus largement possible.

Il n'est visiblement pas possible à la DRH d'accéder à notre revendication de connaître le nombre de postes attribués avant les vacances scolaires. Comme le refroidissement du fût du canon dans l'histoire de Fernand Raynaud, cette annonce demande « un certain temps »...

PPCR : Salaires, promotions, évaluations, suite...

La déclinaison du décret indiciaire du 17 novembre 2016 à l'Éducation Nationale s'est traduit à la ville de Paris par la délibération du 11 mai 2017, qui nous a valu l'augmentation de salaire bienvenue du mois de juin.

Ce n'est cependant pas le seul décret qui reste à décliner pour que notre statut soit parfaitement homologué à celui des enseignants. En effet, deux autres textes parus le 5 mai 2017, à la veille des élections présidentielles, vont modifier en profondeur les carrières enseignantes. Outre les évolutions de grilles indiciaires qui doivent se poursuivre jusqu'en janvier 2020, les nouvelles modalités d'évaluation, la mise en place de la durée unique de passage d'échelon, les rendez-vous de carrière, la mise en place des listes d'aptitude pour l'accélération de carrière au 6^{ème} et 8^{ème} échelon, la création de la classe exceptionnelle sont autant de sujets qui restent à traiter pour les professeurs de la Ville de Paris.

Et le plus tôt sera le mieux. Car, pour les professeurs des écoles et les IEN, ces mesures s'appliqueront dès le 1^{er} septembre 2017. La fin de la notation et l'évaluation de la valeur professionnelle en fonction d'une nouvelle grille de compétence, les rendez-vous de carrière des 6èmes et 8èmes échelon sont déjà en vigueur. L'Éducation Nationale a choisi de prendre de l'avance sur la parution des décrets, ce que n'a pas souhaité faire la Ville. De même pour la création de la classe exceptionnelle, qui pour nous n'est même pas à l'état embryonnaire.

Il y a donc urgence à passer la surmultipliée sur ces sujets, car le risque est grand de voir pour l'an prochain des inspections et promotions à deux vitesses : les professeurs des écoles suivant le nouveau modèle, les professeurs de la Ville sur l'ancien et les inspecteurs au milieu du gué. La simplification des pratiques passe donc par la généralisation du nouveau mode d'évaluation, rendu possible par la grille unique.

Nous ne rappellerons jamais assez que nous devons notre statut d'enseignants municipaux au contrôle pédagogique exercé par l'Éducation Nationale, tant au niveau du concours de recrutement qu'à celui de l'évaluation. Pour des raisons statutaires il nous paraît donc également important de ne pas prendre de retard sur ces aspects fondamentaux.

Le SNADEM a depuis longtemps attiré l'attention de la DRH et de la DASCO sur les changements importants que les accords PPCR vont provoquer dans la gestion du corps des professeurs de la Ville de Paris. Notre administration, par excès de prudence ou surcharge de travail, est jusqu'alors restée sourde à nos demandes de réunions de travail à ce sujet. Nous espérons bien que dès le mois de septembre le dialogue pourra reprendre et nous ne doutons pas de parvenir rapidement à une issue positive.

Tout en espérant que le gouvernement mettra un terme à son funeste projet de report de cet accord, que le ministre du budget, M. Darmanin, a qualifié de « non-financé »...

PPCR SEPTEMBRE 2017 : Durées d'échelons et indices

CLASSE NORMALE	DURÉE	ÉCH.	INDICE MAJORÉ			
			01/17	01/18	01/19	01/20
		3	440	445	448	448
3 ^{ème} au 4 ^{ème} échelon	2 ans	4	453	458	461	461
4 ^{ème} au 5 ^{ème} échelon	2 ans	5	466	471	476	476
5 ^{ème} au 6 ^{ème} échelon	2 ans et demi	6	478	483	492	492
6 ^{ème} au 7 ^{ème} échelon	3 ans	7	506	511	519	519
7 ^{ème} au 8 ^{ème} échelon	3 ans	8	542	547	557	557
8 ^{ème} au 9 ^{ème} échelon	3 ans et demi	9	578	583	590	590
9 ^{ème} au 10 ^{ème} échelon	4 ans	10	620	625	629	629
10 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon	4 ans	11	664	669	673	673
HORS CLASSE						
		1	570	575	590	590
1 ^{er} au 2 ^{ème} échelon	2 ans	2	611	616	624	624
2 ^{ème} au 3 ^{ème} échelon	2 ans	3	652	657	668	668
3 ^{ème} au 4 ^{ème} échelon	2 ans et demi	4	705	710	715	715
4 ^{ème} au 5 ^{ème} échelon	2 ans et demi	5	751	756	763	763
5 ^{ème} au 6 ^{ème} échelon	3 ans	6	793	798	806	806
6 ^{ème} au 7 ^{ème} échelon	3 ans	7				821
CLASSE EXCEPTIONNELLE						
		1		695	695	695
1 ^{er} au 2 ^{ème} échelon	2 ans	2		735	735	735
2 ^{ème} au 3 ^{ème} échelon	2 ans	3		775	775	775
3 ^{ème} au 4 ^{ème} échelon	2 ans et demi	4		830	830	830
4 ^{ème} au HEA 1	3 ans	5		890	890	890

Passage accéléré possible aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons : gain d'un an.

Passage à la Hors-classe au choix, possible à partir de la deuxième année passée dans le 9^{ème} échelon. Suppression du premier échelon HC en 2017, création d'un nouveau 7^{ème} échelon en 2020. Passage à la classe exceptionnelle au choix, possible à partir du troisième échelon de la Hors-classe.

Valeur annuelle du point d'indice : 56,2323€, valeur mensuelle du point d'indice : 4,6860€. Pour connaître le salaire **brut** : multiplier l'IM par la valeur du point.

DÉDOUBLEMENT DES CP EN REP+

Impossible de savoir ce qui va se passer à la rentrée pour nos collègues travaillant dans les écoles en REP+ pour la prise en charge des CP. Cette décision ministérielle prise dans la précipitation au sortir des élections législatives génère bien des incertitudes tant sur le plan des locaux que de l'encadrement. Pour l'heure, à notre connaissance, aucune modification d'affectation n'a été effectuée pour permettre la prise en charge de ces nouvelles classes, malgré les demandes que nous avons effectuées. Vous trouverez ci-après le courrier envoyé par le SNADEM à Mme Darpheuille fin juin.

Il y a fort à parier que, dans un premier temps, les solutions de fonctionnement soient à trouver dans les équipes dès la prérentrée et ne se mettent en place qu'au fil de l'eau.

N'hésitez pas à contacter le SNADEM si vous rencontrez des difficultés dans vos écoles respectives.

Paris le 29 juin 2017



Syndicat National Autonome
des Professeurs de la Ville de Paris
Dessin-Education Physique-Musique

Madame Virginie Darpheuille
Directrice des Affaires Scolaires
3 rue de l'Arsenal
75181 - Paris cedex 04

N/REF : OH/SB 62/17
Objet : Dédoulement des classes de CP en REP+

Madame la Directrice,

Le DASEN vient d'annoncer aux enseignants du premier degré la mise en œuvre du dédoublement des classes de CP en REP+ dès la rentrée prochaine, dans l'académie de Paris.

Cette annonce va, de fait, modifier les conditions d'intervention des professeurs de la Ville de Paris dans les écoles concernées.

Les affectations des PVP sont calculées à raison d'un certain nombre d'heures d'enseignement par classe : 1h 30 en EPS, 1h en Arts Plastiques et Éducation Musicale.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que ces nouvelles classes soient prises en compte dans la composition des affectations dès la rentrée prochaine. Nous souhaitons que les heures soient proposées sous forme d'heures d'enseignement ou, à défaut, sous forme d'atelier, afin de répondre au mieux aux problématiques des écoles concernées.

La ville de Paris a toujours suivi et soutenu les initiatives de l'Éducation Nationale en matière d'Éducation Prioritaire, nous n'imaginons pas qu'elle puisse sur ce point s'en éloigner.

Nous sommes à votre disposition pour tout échange que vous jugerez nécessaire sur ce sujet.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la directrice, nos salutations distinguées.

Olivier Hoch
Secrétaire général

8-10 Avenue Ledru-Rollin, 75012 - PARIS - Tel : 01 42 41 84 43
Email :snadem.unsa@gmail.com

PARIS 2024 : LES JEUX SONT FAITS...

Après avoir accueilli les jeux olympiques en 1924, Paris va donc, 100 ans après, les accueillir à nouveau en 2024. Après trois candidatures infructueuses, la ville-capitale va profiter d'un nouveau mode de désignation choisi par le CIO et d'une entente avec la ville de Los Angeles pour arriver à ses fins. L'officialisation de ce choix devrait intervenir le 13 septembre.

À l'heure où un nombre de plus en plus restreint de villes et de populations sont candidates à l'organisation des Jeux, le choix de Paris est à la fois une inquiétude et un défi.

L'histoire récente montre en effet que les budgets liés à l'organisation des jeux d'été sont en augmentation constante et que les dernières éditions ont coûté des milliards : Tokyo, Rio, Londres, Athènes et encore ne connaît-on pas précisément le coût des Jeux de Pékin. Plus inquiétant, les budgets originaux n'ont jamais été tenus, toutes les manœuvres sont bonnes pour avoir un dossier acceptable et accepté. De plus, les retombées financières attendues sont très difficiles à évaluer, et profitent le plus souvent aux sponsors et entreprises privées bien que l'argent investi soit en très grande partie public. À un moment où les finances sont exsangues et où l'on rogne sur le montant des APL, le pari est audacieux voire risqué.

Quant aux sacro-saintes « valeurs de l'olympisme », celles-ci ont été beaucoup ternies ces derniers temps par les problèmes de corruption au sein du CIO, et de dopage institutionnalisé.

Alors, bien que Paris se targue de porter une éco-candidature, d'avoir un budget raisonnable de 6 milliards d'euros du fait du grand nombre de sites déjà existants (seule la cité et le bassin olympique sont à construire), d'être un accélérateur de développement pour la Seine St Denis notamment dans le domaine des transports, de la construction, de l'emploi, tout invite à la prudence.

Si le projet d'accueillir la jeunesse du monde entier peut offrir des perspectives à la nôtre et fédérer la population, il ne se suffit pas à lui-même et ce sont les conditions de cet accueil qui en détermineront la réussite.

Le SNADEM ne pourrait soutenir un projet qui ne serait que la vitrine du sport-spectacle.

Les Jeux à Paris doivent aussi être l'occasion de rénover et de moderniser les installations sportives parisiennes, de promouvoir l'activité physique auprès de toutes les populations, de redéfinir les valeurs humanistes et internationalistes du sport, d'effectuer la liaison entre le sport, les arts et la culture.

Pour les agents, cela passe également par la reconnaissance et la valorisation du travail qu'ils effectuent quotidiennement et depuis des années auprès de la population parisienne.

Ce sont là d'autres enjeux de la réussite des Jeux auxquels nous sommes attachés.

APPEL À SOLIDARITÉ : REMERCIEMENTS

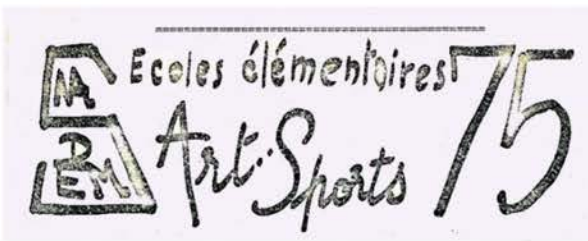
Le SNADEM avait relayé par mail, début juillet, l'appel effectué par la famille et les amis de notre collègue Emmanuel Véron, touché par la maladie, en vue d'envisager l'achat d'un fauteuil orthopédique. « Manu » a souhaité vous communiquer ses remerciements.

« Vous l'avez fait en moins de 4 jours ! Vous êtes formidables ! Cette vague de fraternité et de solidarité me touche en plein cœur ! Je vous promets une photo avec mon bolide... et pour ceux qui viendront me voir un petit tour. Si la cagnotte continue de monter une acquisition d'un véhicule d'occasion avec un plateau et une rampe d'accès serait envisageable. Encore merci pour cette mobilisation »

Manu

SNADEM : Circulaire et logo, une histoire en images

L'évolution du Logo du SNADEM et celle de la maquette d'Arts et sports ont accompagné les actions du SNADEM depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. Ci-dessous une brève présentation des six épisodes qui ont précédé la nouvelle saison qui commence aujourd'hui...



1975 : Le tout premier « Art (au singulier !)..Sports », avec son logo « fait main » paraît avec les listes des 169 reçus aux concours réservés, ouverts le 3 février 1975. Les professeurs de l'ancien corps sont alors intégrés sous le statut de « maîtres délégués » de la Ville de Paris, d'où le « 75 ». Le Syndicat National Autonome des maîtres spécialisés pour l'enseignement du Dessin, de l'Éducation physique et de la Musique » est né. Il est affilié à la FEN.



1978 : Avec le même logo, formalisé grâce au légendaire « Rotring », Le bulletin du Snadem-Fen arbore en haut de page la silhouette de la célèbre nef qui flotte et ne coule pas. Blason parisien en référence à la corporation des nautes et inscription du 75 sont une forme de pléonasme qui affirme visuellement l'appartenance du corps à la Ville de Paris.



1988 : Disparition du Logo en haut de page. La mention SNADEM rejoint l'ours. La nef et son 75 continuent de voguer auprès d'Arts et Sports. Les maîtres délégués sont devenus des Professeurs de la Ville de Paris depuis 1982. En 1992, le nouveau statut alignera la grille indiciaire des PVP sur celle des certifiés et instaurera la Hors classe.



1998 : Arts et sports prend des couleurs. Le vent se lève et es voiles de la nef parisienne sont soulignées au marqueur, en rouge et bleu. Le dessin se libère. Il occupe désormais plus largement l'espace, plaçant le titre dans son sillage. Le Snadem rejoint l'UNSA fin 1998, pour des élections paritaires qui lui seront favorables.



2003 : La nef met les voiles et l'image s'épure. Elle devient logo. La police s'allège. Les logos du Snadem de l'Unsa sont associés en page 1.

Les attaques se succèdent au plan national et municipal, auxquelles les PVP font face : Conflits avec les ESAN, réforme des retraites, rapport de l'IGEN, RGPP, baisse des effectifs ...



2013 : Arts et Sports reprend de la visibilité : Au centre, plus haut, plus noir, le titre se mêle au logo et s'affirme. Le corps des PVP, menacé un temps par la réforme des rythmes, est maintenu in extremis dans une ambiance de combats. Les concours reprennent enfin après de trop longues années de gel.

VOS COTISATIONS APRÈS DÉDUCTION FISCALE

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation (ce que vous payez au Snadem) selon votre échelon et votre quotité de temps de service. **Les chiffres en petits caractères** inscrits en regard **indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66%** à laquelle vous donne droit votre adhésion. Chaque année, notre trésorier vous adresse, en temps utile, le document de déduction fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

	Tarif 20h plein temps		10h (52,50%)		13h (68,75%)		15h (80%)		18h (95%)	
Stagiaire	60	20,40	32	10,88	41	13,94	48	16,32	57	19,38
4	73	24,82	38	12,92	50	17,00	58	19,72	69	23,46
5	81	27,54	43	14,62	51	17,34	65	22,10	77	26,18
6	85	28,90	45	15,30	58	19,72	68	23,12	81	27,54
7	90	30,60	47	15,98	62	21,08	72	24,48	86	29,24
8	96	32,64	50	17,00	66	22,44	77	26,18	91	30,94
9	100	34,00	53	18,02	69	23,46	80	27,20	95	32,30
10	110	37,40	58	19,72	76	25,84	88	29,92	105	35,70
11	120	40,80	63	21,42	83	28,22	96	32,64	114	38,76
HC 5	126	42,84	66	22,44	87	29,58	101	34,34	120	40,80
HC 6	135	45,90	71	24,14	93	31,62	108	36,72	128	43,52
HC 7	140	47,60	74	25,16	96	32,64	112	38,08	133	45,22

Les sommes en gras sont arrondies à l'euro inférieur ou supérieur afin d'éviter la multiplication des centimes



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2017-2018 (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire	60 euros
4	73 euros
5	81 euros
6	85 euros
7	90 euros
8	96 euros
9	100 euros
10	110 euros
11	120 euros
HC 5	126 euros
HC 6	135 euros
HC 7	140 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + ½ cotisation
- * Disponibilité ou détachement : **45 euros**
- * Retraité : **53 euros**

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

tél. dom. : tél. mobile :

email :

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s)

N : F : C : NC : B : € :

ADHÉREZ SIMPLE ET PRATIQUE

Depuis plusieurs années, à la demande de nombreux collègues, le Snadem a mis en place un système de paiement de cotisation par prélèvement automatique. Une façon simple et pratique d'adhérer à votre syndicat. Vous trouverez en page centrale de cette circulaire le formulaire à compléter et à nous renvoyer si vous choisissez ce mode de paiement. Ce document est également téléchargeable et imprimable sur notre site Internet.

Deux options vous sont proposées :

Paiement en une fois (dit paiement ponctuel) : prélèvement à la fin du mois qui suit l'adhésion. Par exemple, un collègue qui remplit son autorisation de prélèvement lors de l'assemblée générale du 3 septembre sera prélevé fin octobre.

Paiement en 3 fois : il sera échelonné sur trois mois consécutifs. Le premier prélèvement interviendra à la fin du mois qui suit la réception de l'autorisation de prélèvement. Par exemple, un collègue qui nous fournit cette autorisation le 12 octobre sera prélevé par tiers de cotisation : fin novembre, fin décembre et fin janvier.

Ce prélèvement est reconductible sur 36 mois. Vous pouvez bien entendu y mettre fin à tout moment par courrier, par mail ou sur un simple coup de téléphone au Snadem.

Pour utiliser ce moyen de paiement, **retournez-nous votre bulletin d'adhésion, le nouveau formulaire unique de mandat (autorisation de prélèvement pour la banque) renseignés et signés, et un RIB**. Vous recevrez un courrier de confirmation vous indiquant les dates et le ou les montants de prélèvement(s).

Bien entendu, il est toujours possible de régler sa cotisation comme par le passé, par chèque bancaire à l'ordre du Snadem en choisissant éventuellement des paiements échelonnés, ou bien encore par un règlement en ligne (Internet) grâce à notre service Paypal (http://www.snadem.com/menus/adhesion_paiement.html).

Si les années précédentes vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique, vous recevrez courant septembre un courrier vous informant des modalités de prélèvement(s) pour cette présente année scolaire.

Je choisis le prélèvement automatique :

en 1 fois (dit paiement ponctuel)

en 3 fois

J'ai bien noté que ce prélèvement est reconductible d'année scolaire en année scolaire pour une période de 36 mois et que je peux y mettre fin à tout moment par courrier, par mail ou par simple appel téléphonique au Snadem.

Je joins obligatoirement à cette partie bleue, renseignée et signée


- mon bulletin d'adhésion (au dos)
- le formulaire unique de mandat rempli et signé (ci-joint),
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Je recevrai un mail de confirmation m'indiquant le(s) montant(s) et la ou les dates de prélèvement(s).

Date :

Signature

FORMULAIRE UNIQUE DE MANDAT

	MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA	
	Référence unique du mandat Zone réservée à l'usage exclusif du créancier	
<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNADEM-UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiteur votre compte, et (B) votre banque à débiteur votre compte conformément aux instructions du SNADEM-UNSA</p> <p>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <p>- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, Veillez compléter les champs marqués *</p>		
Votre Nom	*1
		Nom / Prénoms du débiteur
Votre adresse	*2
		Numéro et nom de la rue
	*2
	*2
	*2
		Pays
Les coordonnées * de votre compte	2
		Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)
	*2
		Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)
Nom du créancier	*1
		Nom du créancier
	*2
		Identifiant du créancier
	*2
		Numéro et nom de la rue
	*2
		Code Postal Ville
	*2
		FRANCE
Type de paiement	*2
		Paiement en 3 fois <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>
Signé à	*2
		Date
		Lieu
Signature(s)	*2
		* Veuillez signer dans le cadre ci-dessous

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Merci de bien vouloir joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE)

A retourner à : **SNADEM-UNSA** Zone réservée à l'usage exclusif du créancier
8-10 avenue Ledru-Rollin
75012 - PARIS

(1) La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
(2) Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères